

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal du 05 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq Juin, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MORAIN, Maire.

Présents : MORAIN Didier, Maire, BOUESNARD Nicolas, COUDRAY Anthony, GALLEE Denis, HUBERT Christian, JOSSELIN Nicolas, JOUANIN Violaine, LAURENT Armelle, MENARD Cyrielle, NEVEU Rodolphe, PINON Chantal, ROBERT Michel.

Absents excusés : BRIAND Magali (Procuration à COUDRAY Anthony), BARTHOLET Marie-Claude (Procuration à PINON Chantal), ONEN-GOURGAN Béatrice

Secrétaire : COUDRAY Anthony.

1 - Approbation du procès-verbal du 03 Avril 2025.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal au vote. En l'absence d'observation, le procès-verbal du 03 Avril 2025 est adopté à l'unanimité.

2 - Etude Géotechnique / Réhabilitation et extension Bibliothèque Municipale.

Monsieur Didier MORAIN, Maire, présente à l'assemblée le devis reçu de la Société LAHOCY de PLERIN (22190) concernant l'étude géotechnique de type G2AVP/G5, à faire dans le cadre du projet d'extension de de la réhabilitation de la bibliothèque, dont le montant total s'élève à **3 550,00 € H.T., soit 4 260,00 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dépense.

3 - Missions Contrôle Technique SOCOTEC / Réhabilitation et extension Bibliothèque Municipale.

Monsieur Anthony COUDRAY, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension de la Bibliothèque Municipale, de demander un contrôle technique avec les missions suivantes :

- Mission L : Solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables,
- Mission LE : Solidité des existants,
- Mission SEI : Sécurité des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les Immeubles de grande hauteur (IGH),
- Mission HAND : Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- Fourniture d'une attestation d'accessibilité handicapés à l'issue des travaux.

Monsieur Anthony COUDRAY présente à l'assemblée le devis reçu de la société SOCOTEC CONSTRUCTION, agence de Saint-Malo (35), pour un montant total de **5 440 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis de la société SOCOTEC pour un montant total de **5 440,00 € H.T.**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces missions.

4 - Appel d'offres / Marché « Création d'une voie verte Le Bourg – Le Chesnay, et reprise de chemins agricoles ».

Monsieur Didier MORAIN, Maire, informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux de « Création d'une voie verte Le Bourg – Le Chesnay, et reprise de chemins agricoles », et présente à l'assemblée le rapport d'analyse des négociations.

Une seule proposition a été reçue :

- **SAS STTP LAUNAY – HENANBIHEN (22) : 89 253,95 € H.T. soit 107 104,74 € T.T.C.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'offre présentée par la SAS STTP LAUNAY – HENANBIHEN (22) pour un montant total de **89 253,95 € H.T. soit 107 104,74 € T.T.C.**,

et autorise Monsieur le Maire à signer le marché, et toutes pièces s'y rapportant.

5 - Devis ADIC / Numérisation d'actes complémentaires d'Etat Civil - Mairie.

Monsieur Didier **MORAIN**, Maire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 03 Avril 2025 acceptant la numérisation d'actes d'Etat Civil.

Il fait part à l'assemblée du devis reçu de la Société **ADIC INFORMATIQUE de UZES (30 702)** pour la numérisation d'actes complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis d'un montant total de **166,50 € H.T. soit 199,80 € T.T.C.**

6 - Devis sèche-mains / Salle d'animation.

Monsieur Didier **MORAIN**, Maire, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise **YESSS Électrique de TADEN (22100)**, relatif à la fourniture et à l'installation d'un sèche-mains à la salle d'animation dont le montant s'élève à **718,38 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne donne pas son accord pour ce devis.

Il pense qu'il est préférable de remettre en place les anciens sèche-mains.

7 - Devis tables et chaises / Ecole Publique « Les Hirondelles ».

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société **PROZON de MARSEILLE (13 006)**, d'un montant total de **5 466,69 € H.T., soit 6 560,03 € T.T.C.**, pour la fourniture de tables, chaises, tabouret et casiers nécessaires à l'Ecole Publique.

Une table « haricot » sera également commandée pour la classe des maternelles dont le montant sera de l'ordre de **168 € H.T., frais de port en sus.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette dépense.

8 - Réserve d'eau incendie / La Ville Es Gicquiaux – GAEC ARMOR PONDII.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 05 Février 2025 reçu du GAEC ARMOR PONDII sis à « La Ville es Gicquiaux » à Languenan, sollicitant une aide financière pour l'installation d'une réserve d'eau incendie sur leur exploitation, et ce, au vu du contrôle réalisé par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) en mai 2024.

En effet, le village de la « Ville Es Gicquiaux » est dépourvu de borne incendie.

Le GAEC ARMOR PONDII a par conséquent été mis en demeure d'installer une réserve d'eau incendie de 120 m³.

Cette réserve pourra être utilisée pour tout incendie se déclarant dans le secteur.

C'est pour cette raison que le GAEC ARMOR PONDI sollicite une participation de la Commune pour cet investissement dont le montant total s'élève à **3 632,70 € T.T.C.** (Facture transmise à la Mairie).

Considérant que cette installation contribue à la sécurité incendie non seulement de l'exploitation agricole, mais aussi du secteur environnant ;

Considérant l'intérêt de soutenir les exploitants agricoles dans leur mise en conformité avec les obligations réglementaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accorder une participation financière de **1 000 €** à titre exceptionnel au GAEC ARMOR PONDI, pour l'installation de la réserve d'eau incendie précitée,
- **Précise** que cette participation fera l'objet d'une convention entre la commune et le GAEC ARMOR PONDI,
- **Précise** qu'une cartographie sera établie afin de répertorier les autres réserves d'eau incendie sur la Commune.

VOTE : * **Pour : 13**
 * **Contre : /**
 * **Abstention : 1** (Denis **GALLÉE**)

9 - Demande subvention d'investissement pour matériels / SDIS 22.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 27 Mars 2025 reçu du SDIS des Côtes d'Armor, et sollicitant une subvention d'investissement pour le renouvellement de matériels.

En effet, à ce jour le SDIS est confronté à une situation financière préoccupante, particulièrement sur sa capacité à maintenir un parc de matériels roulants en adéquation avec ses missions opérationnelles. 130 véhicules ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer.

Face à cette situation, à l'issue d'échanges réalisés avec le Comité des financeurs du SDIS, la création d'un fonds de concours porté par l'ensemble des communes a été acté. Concrètement, il s'agit d'une subvention communale volontariste.

Deux principes ressortent fortement lors des échanges et particulièrement en Conseil Communautaire des Maires :

- Le principe de solidarité : Avec une adhésion impérative de toutes les communes sollicitées,
- Le principe d'équité : En appliquant un critère unique pour l'ensemble des communes. C'est donc le montant de **1,50 € par habitant (base population DGF)** qui est retenu pour abonder ce fonds de concours annuel à hauteur de 1M€, fonds de concours proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ce dispositif et de verser une subvention d'investissement sur la base de 1,50 € par habitant (base population DGF) par an, soit la somme de **1 857 €**, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le SDIS 22 et la Commune :

VOTE : * **Pour : 13**
 * **Contre : /**
 * **Abstention : 1** (Violaine **JOUANIN**)

10 - Mutuelle Communale / C.C.A.S.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que des administrés de la Commune se retrouvent actuellement sans mutuelle santé.

Il propose à l'assemblée de mettre des locaux à la disposition des compagnies d'assurance pour présenter les mutuelles aux administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la mise à disposition de locaux et autorise Monsieur le Maire à signer des conventions avec les compagnies d'assurance.

VOTE :

- * **Pour : 13**
- * **Contre : /**
- * **Abstention : 1 (Armelle LAURENT)**

11 - Demande d'acquisition chemin / La Gare.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les Consorts RAULT, qui souhaitent faire l'acquisition de la partie du chemin sis à la Gare, jouxtant la parcelle cadastrée Section B numéro 1695 leur appartenant.

Ce chemin ne figure pas au tableau de classement des chemins ruraux.

La parcelle cadastrée Section B sous le numéro 1720 leur appartenant également, est actuellement desservie par les parcelles cadastrées Section B sous les numéros 327 et 340 et la voie communale n° 28, la desserte par le chemin n'étant aujourd'hui pas possible.

Les frais liés à cette vente seront à la charge des Consorts RAULT (bornage, acte notarié et divers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la vente de ce chemin pour l'euro symbolique, tous frais à la charge des acquéreurs, l'accès à la parcelle cadastrée Section B numéro 1720 étant placé sous la responsabilité des acquéreurs, les Consorts RAULT :

VOTE :

- **POUR : 13**
- **CONTRE : 01 (PINON Chantal qui demande un accès à la parcelle B n° 1720).**
- **ABSTENTION : /**

12 - Demande d'acquisition terrain / M. Didier BOUESNARD.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par Monsieur Didier BOUESNARD qui souhaite faire l'acquisition d'environ 3m² de terrain jouxtant sa propriété cadastrée Section A numéros 1301 et 1795.

Les frais liés à cette vente seront à la charge de Monsieur BOUESNARD (bornage, acte notarié et divers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ce terrain pour l'euro symbolique, tous frais à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

13 - Demandes de subventions / Jeunes sportifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention du Football Club Beaussais Rance Frémur pour quatre joueurs U17 de la commune partis en Espagne du 11 au 18 Avril 2025, afin de participer au tournoi international La Copa Costa Brava à Blanes, tout près de Barcelone.

Une demande de subvention a également été déposée par M. et Mme JOUANNIC de LANGUENAN pour leur fille Miah qui participera au championnat du monde en rock acrobatique, à Montélimar et Croatie en Novembre 2025 et en Pologne en Décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de **100 euros** par jeune, soit une enveloppe totale de 500 euros.

VOTE :

- **POUR : 11**
- **CONTRE : 01 (HUBERT Christian)**
- **ABSTENTIONS : 02 (GALLEE Denis, procuration BRIAND Magali)**

14 - Acquisition matériel / Service technique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel pour le service technique (Visseuse-perceuse, meuleuse d'angle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société WURTH FRANCE de ERSTEIN (67 158), d'un montant total de **603,00 € H.T.** l'unité, soit un montant total de **723,60 € T.T.C.**